



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

LE SIPPEREC, ACTEUR PUBLIC DU GRAND PARIS POUR LE TRÈS HAUT DÉBIT

 NUMÉRIQUE

Le SIPPEREC développe depuis 20 ans en Île-de-France et sur le territoire métropolitain un patrimoine public de réseaux numériques par son importance. En améliorant considérablement l'offre de services apportée aux citoyens, aux acteurs économiques et institutionnels, l'accès au très haut débit constitue un levier d'attractivité des collectivités territoriales. La réduction de la fracture numérique est aussi une des conditions nécessaire au développement économique et à l'égal accès pour tous au service public.

Le SIPPEREC peut accompagner ces acteurs pour mettre en place rapidement une couverture complète et homogène de leur territoire en très haut débit. En faisant confiance au syndicat et à ses partenaires, de nombreuses collectivités locales ont ainsi mis en place des réseaux d'initiative publique de très haut débit innovants et performants. Cette expertise est reconnue par les pouvoirs publics, notamment dans un récent rapport de la Chambre régionale des comptes, et ne demande qu'à s'étendre au service d'un développement équitable et équilibré du territoire métropolitain.

Jacques J-P MARTIN
Président du SIPPEREC

**LE SIPPEREC A UN IMPORTANT PATRIMOINE PUBLIC
DE RÉSEAUX TRÈS HAUT DÉBIT EN ÎLE-DE-FRANCE :**

16

contrats de délégation
de service public dont

13 contrats
de réseaux câblés



4 200 km
de réseaux d'initiative
publique en fibre optique
déployés en Île-de-France

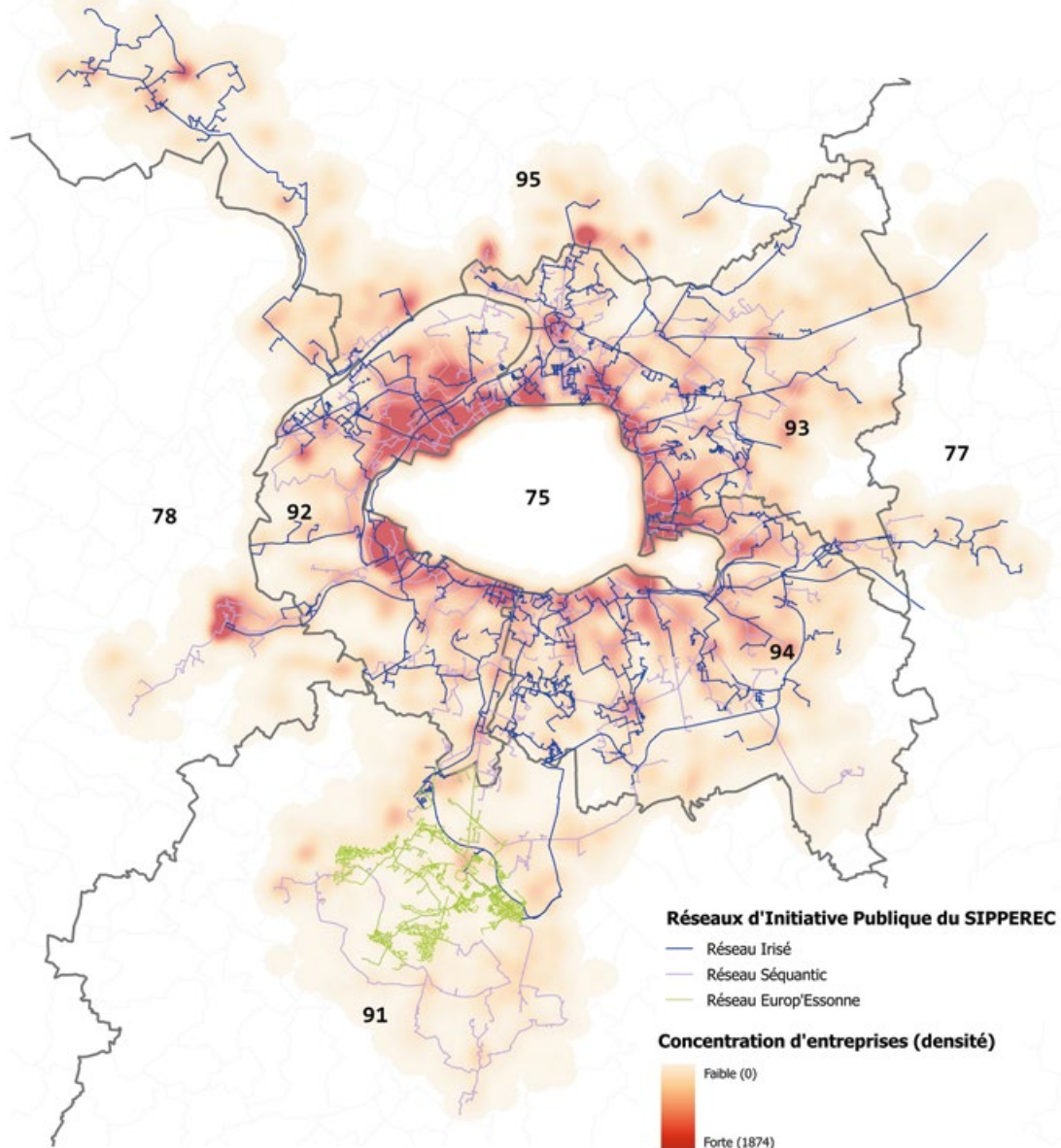


610 000
prises très haut débit
(réseaux câblés et réseaux
de fibre à l'abonné)



+ 4 millions
de personnes bénéficient de la
couverture en Très Haut Débit

LES RÉSEAUX NUMÉRIQUES DU SIPPERIC AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES



3 RÉSEAUX d'initiative publique (RIP) développés par le SIPPERIC sont constitués exclusivement de réseaux de fibre optique de bout en bout. Il s'agit des réseaux IRISÉ, SEQUANTIC, EUROP'ESSONNE.

Le réseau IRISÉ

compte + 900 km de fibre optique et permet aujourd'hui à de nombreuses entreprises et sites publics (hôpitaux, universités, mairies,...) de bénéficier de services de connectivité optique.

Le réseau SEQUANTIC

compte + 700 km de fibre optique et dessert pour sa part plus de 900 sites (entreprises et sites publics) qui peuvent ainsi bénéficier des offres de service très haut débit proposées par une cinquantaine d'opérateurs.

Le réseau EUROP' ESSONNE

dessert en fibre optique + 25 000 foyers sur le territoire de la Communauté Paris Saclay. Il permet également à l'ensemble des entreprises et sites publics installés sur les 14 communes concernées d'accéder aux services très haut débit proposés sur le réseau.

LE SIPPAREC, CONTRIBUTEUR D'UNE BONNE ARTICULATION ENTRE LES DÉPLOIEMENTS PUBLICS ET LES OPÉRATEURS PRIVÉS

Les réseaux du SIPPAREC permettent de répondre aux besoins du grand public pour le très haut débit résidentiel mais également aux besoins des professionnels, entreprises ou sites publics en forte croissance pour garantir une couverture complète et homogène du territoire des adhérents en très haut débit.



Un exemple : sur le territoire Cœur d'Essonne agglomération, le réseau SEQUANTIC a été étendu, afin de desservir les zones mal couvertes en haut débit et l'ensemble des entreprises. Le déploiement de ce réseau public est articulé avec celui que projette de déployer sur fonds propres l'opérateur SFR sur le reste du territoire des communes concernées.

LE SIPPAREC, PRÉCURSEUR D'UN AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE MÉTROPOLITAIN PERFORMANT

Grâce aux réseaux d'initiative publique développés par le SIPPAREC sur les territoires des collectivités adhérentes à la compétence réseaux numériques, le déploiement du très haut débit se fait plus rapidement.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes⁽¹⁾ souligne, et c'est assez rare dans le paysage des réseaux d'initiative publique en France pour être remarqué, que les réseaux très haut débit du SIPPAREC sont tous bénéficiaires en termes de marge (en moyenne + 30 %), ce qui témoigne à la fois de la forte attractivité économique du territoire sur lequel ils sont déployés, mais aussi de la qualité des projets qui ont été ainsi mis en œuvre.



***Des réseaux tous
bénéficiaires en termes
de marge***

Rapport de la Chambre régionale
des comptes d'Île-de-France, p.8/67

LE SIPPAREC, SOUTIEN POUR ACCÉLÉRER L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Aujourd'hui l'aménagement numérique du territoire est loin d'être achevé. Les opérateurs privés ont déclaré leurs intentions de déployer sur fonds propres des réseaux de fibre à l'abonné ayant vocation à être mutualisés et de couvrir ainsi en très haut débit l'intégralité du territoire d'ici 2020. On observe cependant, comme le relève la Cour des comptes dans son rapport, que les déploiements réalisés à ce jour sont concentrés sur la zone « très dense »⁽²⁾ et que des retards importants subsistent pour la couverture de nombreux quartiers pavillonnaires.

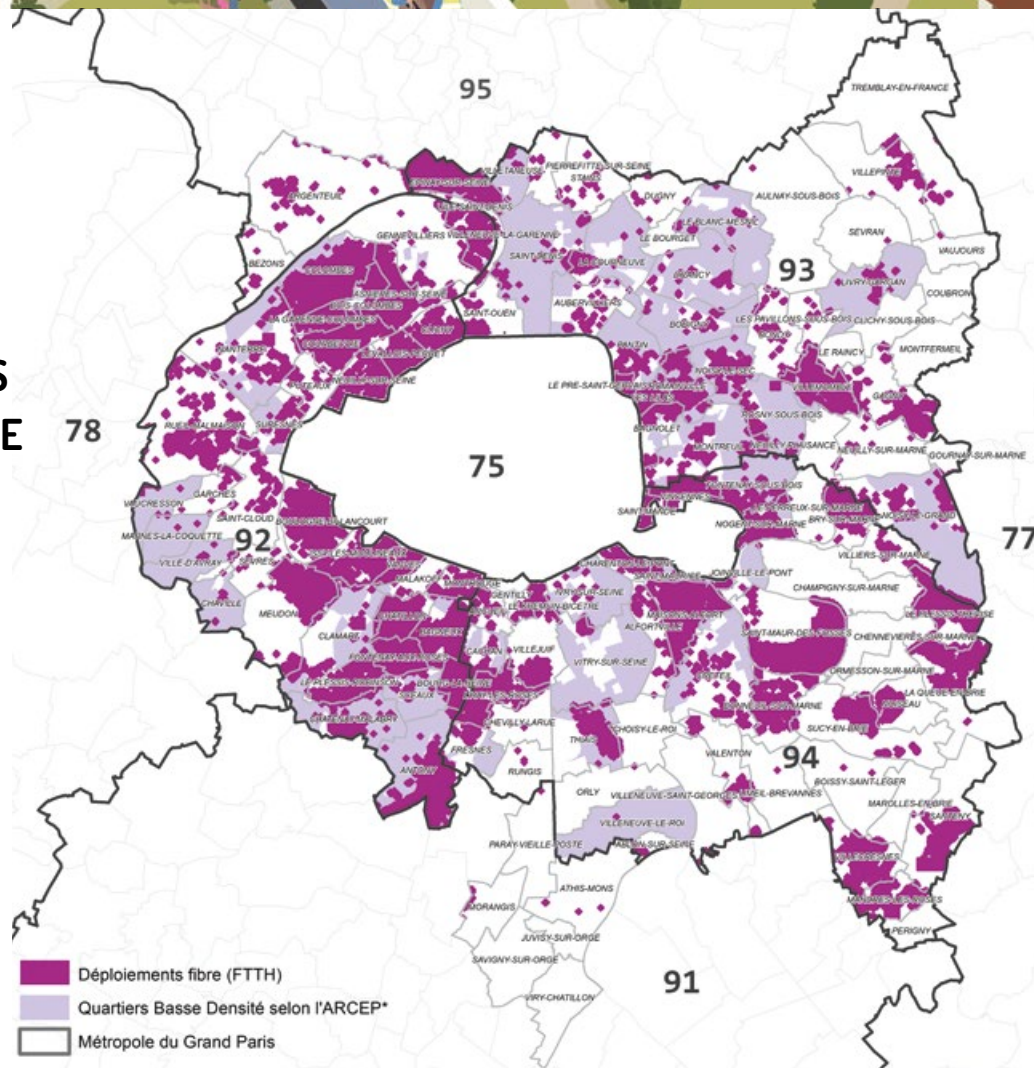
Les réseaux d'initiative publique du SIPPAREC pourraient demain apporter aux collectivités des solutions concrètes et rapides pour compléter la desserte du territoire si les retards des opérateurs venaient à persister.

1 - Rapport téléchargeable sur le site du syndicat : www.sipparec.fr.

2 - Au sens de la définition donnée par l'ARCEP.



LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE POUR LES PARTICULIERS SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN (1)



LE SAVEZ-VOUS ?

13

LE SIPPREC GÈRE :

RÉSEAUX CÂBLÉS qui ont été déployés pour l'essentiel au début des années 2000. Ces réseaux câblés utilisent une ingénierie différente de celle des réseaux de fibre optique à l'abonné, puisqu'ils utilisent le câble coaxial pour la desserte de l'abonné sur les derniers mètres. Pour autant, ces réseaux qui ont tous été modernisés depuis 2012, permettent désormais aux utilisateurs d'accéder à un débit « descendant » de 100 Mégabits par seconde et un débit « remontant » de 10 Mégabits par seconde, donc de délivrer des services très haut débit proches de ceux proposés sur les réseaux en fibre jusqu'à l'abonné. SFR a annoncé début 2017 son intention de poursuivre la modernisation des réseaux câblés afin de porter rapidement leur débit jusqu'à 1 Gigabit par seconde, répondant ainsi au projet de l'Union Européenne d'aller « vers une société européenne du Gigabit ».



1 - Source : Observatoire du Très Haut Débit (Mission France THD).

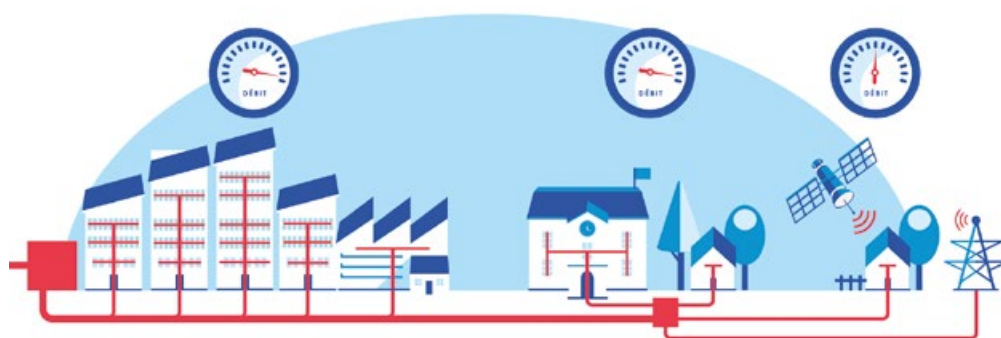
*ARCEP = Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

(Pour plus d'informations, consulter le site arcep.fr dans la rubrique : grands dossiers / la fibre (Ftth) / Cadre réglementaire)

LE SIPPAREC, ACTEUR DE PREMIER PLAN DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

LA FIBRE JUSQU'À L'ABONNÉ

Les réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné permettent de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit, stabilité du signal, symétrie) pour tous les usagers concernés.



*Le SIPPAREC gère
des réseaux très haut débit
pour le tiers de la population
francilienne*

Rapport de la Chambre régionale
des comptes d'Île-de-France, p.5/67

* UNE EXPERTISE RECONNUE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

L'examen de l'activité du SIPPAREC réalisé par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale sur l'intervention des collectivités territoriales en matière de très haut débit. Intitulé « Réseaux fixes haut et très haut débit », ce rapport de la Cour des comptes publié fin janvier 2017 est basé sur l'examen par les juridictions régionales de 47 projets territoriaux couvrant près de la moitié de la population et un

tiers du territoire, parmi lesquels les réseaux d'initiative publique du SIPPAREC. L'impact des projets du SIPPAREC sur l'aménagement numérique du territoire francilien est jugé très positif par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France*. Dans son rapport national en revanche, la Cour des comptes émet un avis plus réservé sur le bilan de l'action publique en matière de très haut débit et s'inquiète notamment du retard pris dans la mise

en œuvre du Plan France Très Haut Débit, qui ne pourra être achevé avant 2030, alors que l'engagement pris court jusqu'en 2022 sur l'ensemble du territoire. En outre, la facture sera plus élevée que prévu puisque le budget global de ce chantier devrait s'élever à 34,9 milliards d'euros au lieu des 20 milliards initialement prévus.

*Rapport téléchargeable sur www.sipparec.fr.



LES SERVICES DU SIPPAREC AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE RÉSEAUX NUMÉRIQUES

- Le SIPPAREC initie les projets en THD et met en place le cadre contractuel nécessaire à leur développement dans un souci de desserte équitable du territoire.
- Il contrôle la conformité de la réalisation des réseaux ainsi que les conditions d'exploitation et la qualité de service.
- En concertation avec les communes, le syndicat peut également négocier avec les concessionnaires des évolutions du cadre contractuel pour prendre en compte le contexte et les besoins des usagers.

À NOTER :

Ce sont les concessionnaires qui consentent aux investissements. Ils se chargent également des travaux et de l'exploitation des réseaux pendant toute la durée de la concession et commercialisent leurs services auprès des usagers opérateurs.

Les communes sont quant à elles chargées de piloter localement les déploiements en fonction de leurs objectifs d'aménagement du territoire et des besoins des particuliers, collectivités et entreprises.

.....

Contact : Vincent Fouchard, Directeur-adjoint du Pôle Numérique et Ville Connectée, Responsable réseaux numériques
vfouchard@sipparec.fr // Tél. : 01 44 74 32 05

Directeur de la publication Jacques J.P. Martin // **Comité de rédaction** Service communication du SIPPAREC // **Conception/réalisation** Sennse - 13742 // **Impression** La Centrale // **Février 2018** // **Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC)** - Tour Lyon-Bercy - 173/175 rue de Bercy - CS 10205 - 75582 Paris Cedex 12 // Tél. : 01 44 74 32 00 - www.sipparec.fr

90

adhérents
à la compétence
Réseaux numériques
répartis sur

6

départements
franciliens